2010/2090 - Approbation et autorisation de signature de la convention cadre 2010-2012 entre la Ville de Lyon et la Mission Locale de Lyon, 10 quai Jean Moulin à Lyon (1er arrondissement) (Direction du Développement Territorial) (BMO du 04/01/2010, p. 0028)

Rapporteur: Mme CONDEMINE Anne-Sophie

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Merci Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit par le présent rapport d'adopter la convention cadre pluriannuelle liant la Ville de Lyon et la Mission Locale de Lyon pour la période 2010-2012.

Comme vous le savez, la Mission Locale de Lyon est une association chargée d'offrir un accompagnement personnalisé vers l'emploi aux jeunes de 16 à 25 ans.

C'est un acteur incontournable dans le cadre des politiques que nous menons : celle de l'emploi bien évidemment, mais également la politique de la ville ou la prévention de la délinquance. Et particulièrement dans le contexte actuel, où le chômage des jeunes a augmenté de 40 % en un an, en provoquant de fait une forte augmentation du nombre de jeunes accueillis.

Je vous rappelle que sur cette même période, le chômage toutes catégories confondues à Lyon a augmenté de 20 %. Régie par le Code du travail en tant qu'élément constitutif du service public de l'emploi chargé de l'accompagnement à l'emploi des jeunes, en lieu et place de Pôle emploi, co-financée par l'Etat, la municipalité et dans une moindre mesure par la Région, la Mission locale est l'un des outils dont dispose la Ville de Lyon pour apporter des solutions concrètes aux jeunes déscolarisés, peu qualifiés sans perspective à court terme devant la complexité croissante de l'accès à l'emploi, la formation continue, mais également le logement, qui réside dans notre ville.

En 2009, la Mission locale a assuré l'accompagnement individualisé de près de 8 700 jeunes, dont plus de 4 000 nouveaux inscrits. Pour vous donner un ordre d'idée, au troisième trimestre 2009, 5 082 jeunes de moins de 25 ans étaient inscrits comme demandeurs d'emploi à Pôle emploi. Sur ces 8 700 jeunes inscrits en 2009, plus d'un tiers réside en quartier prioritaire du CUCS et 15 % d'entre eux cumulent des difficultés sociales et aussi des freins pour l'accès à l'emploi et ils ont bénéficié d'un accompagnement renforcé individualisé.

49,5 % sont sans diplôme, 89 % n'ont aucun moyen de locomotion, 75 % n'ont pas le permis de conduire. Vous comprendrez ainsi mieux la difficulté de la tâche de la Mission locale dans un contexte de chômage massif qui favorise chez les employeurs plutôt la recherche de jeunes ou d'adultes plus diplômés, plus réactifs et plus mobiles. La finalité de ces actions étant évidemment l'accès ou le retour à l'emploi et l'autonomie sociale et professionnelle de ces jeunes, la Mission locale a assuré des prestations concrètes en 2009, notamment en signant 195 contrats d'alternance, 1039 actions de formations individuelles et

collectives, 2 794 accès à l'emploi court ou long, CDD, CDI, contrats aidés, structures d'insertion par l'activité économique ou intérim, 55 jeunes ont été recrutés via des clauses d'insertion, 354 tests d'habilité de la plate forme de vocation de pôle emploi ont été réalisés, 983 ateliers de recherche d'emploi, 100 jobs d'été à la Ville de Lyon, 100 parrainages par des réseaux d'entreprises.

Vous voyez que dans un contexte très difficile sur le plan économique, c'est un bilan qu'il convient de valoriser et de soutenir. Dans le cadre de cette convention financière et de moyens, la Ville de Lyon a reprécisé ses attentes en direction de la Mission locale de Lyon autour de trois objectifs stratégiques :

- Le premier objectif est de consolider l'accès à l'emploi, notamment des jeunes issus des quartiers prioritaires en renforçant sa contribution au sein du plan d'action de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon. Ceci pour proposer des actions nouvelles et davantage de solutions en entreprises liées à l'alternance et à l'apprentissage, pour favoriser l'accès à l'emploi créé dans le cadre de clauses d'insertion dans les marchés publics, pour positionner davantage de jeunes dans le cadre des opérations de recrutements liés aux projets urbains tel que le centre commercial de la tour Oxygène et bientôt, de la Confluence, pour améliorer la découverte des métiers et les mises en situation de travail en entreprises des jeunes sans expériences.
- Le deuxième objectif, c'est animer le partenariat sur les territoires et notamment ceux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour rendre cohérente l'action des acteurs intervenant en direction des jeunes et ainsi proposer des solutions plus efficaces et adaptées pour leur insertion sociale et professionnelle.
- Le troisième objectif, enfin, renforcer les modalités d'accueil des jeunes sur l'ensemble du territoire de Lyon en cohérence avec les sites existants du service public de l'emploi et de la Maison de l'Emploi et de la Formation et proposer un accompagnement adapté aux plus fragilisés, tels que les jeunes mineurs, ceux porteurs de handicaps, ou encore ceux victimes de discrimination.

En contrepartie de ces objectifs cités précédemment, la Ville de Lyon s'engage d'une part à verser annuellement à la Mission locale de Lyon une subvention générale de fonctionnement qui s'élève en 2010 à 812 938 euros y compris les coûts du remboursement du poste de Directeur mis à disposition et d'autre part la mise à disposition des locaux sur les 1er, 3e et 9e arrondissements pour organiser 3 des 5 sites d'accueil au public.

C'est pourquoi au regard des enjeux confiés à la Mission locale et dans la conjoncture que vous connaissez tous, le soutien que la Ville de Lyon accorde à la Mission locale de Lyon à travers cette subvention est

essentiel, voire déterminant pour la cohésion sociale de notre territoire. Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence: Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion du renouvellement de cette convention cadre entre la Ville de Lyon et la Mission locale, je vais répéter un peu les mêmes choses que Mme Condemine, mais en les présentant un peu différemment. Je voudrais dire que bien sûr celle-ci joue un rôle essentiel en cette période très difficile. C'est pourquoi après avoir salué le travail remarquable des personnels, et compte tenu de l'importance de leur mission, cela vient d'être rappelé par Mme Condemine, je souhaite aussi appeler à la plus grande vigilance quant aux résultats demandés et rappeler, vous l'avez dit, que des sommes importantes sont en jeu.

En 2010, la Ville participera, avec la mise à disposition de locaux, pour près de 990 000 euros au financement de la Mission locale et l'Etat investira lui-même plus d'1,5 million. Au total ce sont plus de 3,2 millions d'euros de subventions qui financent cette mission locale.

En contrepartie, la convention proposée aujourd'hui ne présente pas d'objectifs chiffrés précis mais plutôt des engagements de bonne volonté.

Or, avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, avec l'Association ALLIES/PLIE, une multitude d'actions sont engagées, tellement nombreuses que j'avoue que parfois, elles donnent un peu le tournis. Elles sont très très nombreuses, mais quand il s'agit d'analyser les résultats obtenus, je sais que ce n'est pas évident, les détails sont plus rares. Par exemple, le vocabulaire utilisé est assez approximatif puisque la définition d'un jeune « suivi ou accompagné » par la Mission locale, vous l'avez dit, environ 8 000 jeunes, veut dire qu'il a été au moins une fois dans l'année en contact avec la Mission locale. Cela peut être par mail ou une lettre ou un coup de téléphone -c'est donc assez vague-. De même, la notion d'emploi durable est un emploi de plus de 6 mois ou en alternance de 6 à 24 mois. Nous aimerions donc, si c'était possible, un peu plus de rigueur dans les termes et en particulier, je pense qu'il serait intéressant d'avoir un suivi à un, deux, trois ans après que les jeunes soient passés par la Mission locale, pour savoir ce qu'ils sont devenus, où ils en sont, pour pouvoir peut-être encore adapter davantage les mesures et les parcours mis en place.

Des axes d'amélioration ont été présentés par la Mission locale elle-même, vous les avez rappelés Madame Condemine :

- développer l'accès à la formation des jeunes handicapés,
- que plus de jeunes sortent bien sûr de la Mission locale avec un emploi durable, je dirais même, de plus de six mois,

- développer davantage le partenariat avec les entreprises ce qui reste parfois encore je pense assez difficile,
- et améliorer la communication avec les partenaires du Pôle Emploi et de la Maison de l'Emploi et de la Formation, ce qui est essentiel.

Ces axes d'action doivent être, je pense, réexaminés de manière périodique pour une plus grande efficacité.

Je voudrais aussi insister sur le fait que la participation de la ville, vous venez de le dire aussi, qui est une des collectivités « financeur », qui finance la Mission locale la plus proche d'elle sur le terrain, doit être plus volontariste, peut-être plus inventive, montrer l'exemple, et pas seulement par des financements. Par exemple en intégrant davantage de jeunes issus de la Mission locale dans ses effectifs : 58 Contrats d'accompagnement à l'emploi signés en 2008 sur un effectif de près de 8 000 salariés pour la ville, cela paraît assez peu, si on regarde les chiffres des villes voisines : à Caluire il y a 12 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi pour 600 salariés et, 20 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi sur la commune de Saint Fons.

Aider plus de jeunes à trouver leur place dans notre société, cela passe d'abord, vous l'avez dit aussi, nous sommes vraiment d'accord là-dessus, par leur trouver un emploi durable qui les rende à la fois autonomes, responsables et fiers de ce qu'ils font. Je crois que cela doit être vraiment notre priorité à tous : l'Etat, les Collectivités locales, les élus, nous sommes tous concernés par ce dossier. Bien sûr nous voterons pour ce dossier à ces petites précisions près. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne vais pas reprendre la belle description qu'a faite notre Collègue de l'activité de la mission locale et de son importance. Nous partageons tout à fait ces objectifs et nous voterons naturellement le rapport.

Simplement, on peut noter qu'avec cette convention et avec les avantages, entre guillemets, en nature en termes de locaux sur la mise à disposition du poste de direction, la Ville de Lyon assume ses responsabilités. Néanmoins, la lecture du rapport 2008 de la mission laisse apparaître un certain nombre de points d'inquiétude globale dans ce contexte de crise économique et sociale avec la hausse du chômage qui touche particulièrement les jeunes et parmi les jeunes, ceux issus des quartiers prioritaires, des quartiers politiques de la ville. Mais des éléments particuliers nous incitent aussi à être inquiets.

D'abord, je voulais vous questionner sur l'impact de l'évolution du fonds social européen et de sa baisse sur l'activité de la mission locale. Je sais que vous avez essayé d'anticiper ces évolutions, il n'en reste pas moins, qu'il y a semble t'il d'après nos informations, une baisse, qu'en est-

il ? Pouvez-vous nous le préciser ? Et surtout préciser les conséquences que cela peut avoir sur l'avenir de la mission locale.

Nous savons aussi que nous sommes dans une année particulière, 2010, qui est celle du renouvellement du CUCS. Qu'en sera-til dans le cadre du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la reconnaissance et de l'importance de la priorité de ces missions d'insertion pour les jeunes ? En particulier, est-ce que les fonctions « accueil » seront reconnues comme elles doivent l'être, car elles jouent un rôle très important dans le contact avec ces jeunes et surtout, ensuite, le point de départ dans les parcours d'insertion qu'ils représentent.

Dans ce rapport d'activité, sont soulignées aussi les conséquences des diminutions de deux fonds : le FAJ et le FIPJ. Pour les FIPJ – 47 % en 2009, qui sont des outils en moins finalement, des capacités d'intervention en moins pour la mission locale. Qu'en est-il pour 2010 et que nous annoncent nos partenaires institutionnels sur ce sujet ?

Les inquiétudes sont exprimées également dans ce rapport sur la reconnaissance de tout le travail réalisé sur le terrain de l'intégration des jeunes handicapés et leur accès à l'emploi, sur la question de la reconnaissance du travail en direction des mineurs ou les jeunes sous mains de justice. Là encore la mission locale peut s'honorer de cette action, mais quelles sont les réactions de nos partenaires, et en particulier de l'Etat pour soutenir ces actions tout à fait indispensables. Si nous soutenons la priorité à l'emploi, bien sûr dans cette période, il n'en reste pas moins que les jeunes en difficultés auront encore plus de difficultés si on ne peut pas les accompagner sur les questions de logement, de santé, de formation, de participation à la vie sociale et de mobilité comme vous l'avez relevé, d'ailleurs, en citant les chiffres de jeunes qui n'ont pas de moyens individuels de déplacement.

Voilà ce que je voulais souligner. Pour terminer, je voudrais exprimer un étonnement quand même. Si le rapport souligne les actions de mutualisation existant entre les 12 missions locales du Rhône, le niveau agglomération n'est jamais évoqué dans les niveaux et perspectives de travail. Or, il me semble que l'on peut tous être d'accord sur le fait que c'est au niveau de l'agglomération, au niveau du bassin de l'emploi, que peut s'exercer la meilleure coordination, en tout cas la meilleure coopération sur la question de l'insertion économique par l'emploi. Qu'en est-il, au-delà du texte du rapport, sur ce qu'il est envisagé au niveau du travail sur l'agglomération.

Voilà Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce que nous souhaitions souligner tout en soutenant complètement ces rapports et cette convention.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, les interventions de Mme Condemine et de M. Fournel nous convenant, nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE : C'est le rassemblement de la Majorité!

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Je vais dire quelques mots pour répondre rapidement. Madame Balas, il s'agit d'une convention financière et de moyens. Je vous ai dit que nous étions en train de rédiger un plan d'action en concertation avec la directrice et les personnes de la mission locale. Dans ce plan d'action, sont exprimés des indicateurs très chiffrés. Il y a toute une page concernant la gouvernance. On ne peut pas aller aussi loin qu'à la Maison de l'emploi et de la formation, car le Conseil d'administration n'est pas organisé de la même façon. Vous savez, puisque vous siégez dans celui de la Maison de l'emploi et de la formation, la contrainte, les exigences que mettent nos deux partenaires que sont le Pôle emploi et l'Etat à avoir des choses extrêmement formalisées.

Ca ne l'est pas dans le cadre de la mission locale. Il faut dire aussi que la Région a une part importante à jouer à la mission locale. Elle ne remplit pas complètement son rôle, elle est très peu présente à Lyon, c'est quelque chose que je déplore à titre personnel. Chaque collectivité doit pouvoir jouer son rôle. La Ville de Lyon est très volontaire, mais elle ne peut pas, à elle seule, remplir les actions de tous. Ce n'est pas possible.

Ensuite, comme vous l'avez noté Monsieur Fournel, la Ville de Lyon assume ses responsabilités concernant la baisse du FSE, comme au sein de la Maison de l'emploi et de la formation, or nous avons essayé d'anticiper cette diminution en reportant des crédits d'une année sur l'autre. Il est évident que néanmoins il faudra faire des choix dans toutes ces collectivités. Ces choix doivent se faire en Conseil d'administration.

Vous avez évoqué aussi la fonction d'accueil. Les nouveaux cahiers des charges arrêtent que les fonctions d'accueil sont pérennisées, nous sommes très satisfaits de cela car cela représentait un gros souci et nous sommes contents que les choses se passent ainsi. C'est essentiel pour les quartiers prioritaires, nous l'avons tous noté, c'est vraiment un enjeu de cohésion sociale. Là aussi, je répète que la Ville qui s'engage à hauteur d'un certain budget, ne peut pas à elle toute seule, compenser des défaillances des autres collectivités.

Concernant les CUCS, je renvoie presque à l'Opposition et nous sommes en attente de voir ce que vont donner les quartiers prioritaires. Nous sommes tous très inquiets, donc à ce titre je me joins à l'inquiétude de mes Collègues qui travaillent en rapport avec les quartiers prioritaires et j'ai, moi aussi, les plus vives inquiétudes.

Enfin, pour ce que vous évoquez sur le niveau agglomération, je voudrais juste préciser ceci : la Communauté urbaine a déjà la compétence de coordonner les outils d'insertion, ce qu'elle fait au niveau des PLIES, depuis plusieurs années. Il serait sûrement intéressant que cela se fasse également au niveau des missions locales, même si elles

sont déjà structurées en instance régionale, je suis convaincue de cette nécessité de coordination au niveau du bassin de l'emploi. Je voudrais tout de même signaler que tout ceci ne peut pas se faire sans y associer étroitement les communes car ce sont elles qui sont en prise directe avec les besoins exprimés par les habitants, avec les associations partenaires de la politique de l'emploi et d'insertion qui sont sur le terrain et qui connaissent leur public mieux que quiconque, et bien évidemment aussi les entreprises du bassin d'emploi.

La coordination en matière d'insertion réalisée par le Grand Lyon, au jour d'aujourd'hui, n'associe pas les communes. Dans l'intérêt d'une dynamique d'agglomération, à mon sens, il faut conserver cet échelon territorial, c'est-à-dire communal, pour travailler conjointement avec les acteurs institutionnels et de terrain, comme cela se fait d'ailleurs au niveau de la maison de l'emploi et de la formation, pour que des réponses fines soient apportées au plus près des personnes dans tous les quartiers, car je reste convaincue que c'est chacun, sur ses territoires, qui connaît le mieux les besoins et les failles.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mmes Condemine, Faurie Gauthier, Vallaud-Belkacem, Gouzou-Testud, Balas et M. Lévèque ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)